ASCEE 19
couleur passion

CHALLENGE REGIONAL DE

18 juin 2011

Football

à Corrèze

Règlement et inscriptions

Renseignements et inscriptions auprès de :
David DE SOUSA 06 30 45 47 22
Les Gouttes 19 800 GIMEL LES CASCADES
Avant le 30 avril 2011

REGLEMENT

I - ORGANISATION

Article N°1 : Date et Lieu

Le présent règlement complète le règlement général de la F.N.A.S.C.E.

Le challenge régional de football se déroulera :

Samedi 18 juin 2011 à Corrèze en CORREZE
Stade de football

L'organisation en est confiée à l'A.S.C.E.E. 19

Article N°2 : Participants

Les compétitions sont réservées aux seules associations placées sous l'égide de la F.N.A.S.C.E.
Tout participant y compris les enfants d'adhérents devra être titulaire de la licence assurance F.N.A.S.C.E., d'un certificat médical de moins de trois mois l'autorisant à pratiquer le football ou d'une licence F.F.F. équivalente de la saison en cours à présenter le jour du challenge.

Article N°3 : Qualification

Chaque A.S.C.CE.E. de la région pourra présenter une ou plusieurs équipes de tout âge, mixte et extérieur à condition qu'il soit titulaire de la carte d'adhérent.

Article N°4 : Inscription

Les fiches d'inscription devront être envoyées avant le 4 mai 2011 à

David DE SOUSA
Les Gouttes
19800 GIMEL LES CASCADES

Article N°5 : Catégorie des participants

Les équipes devront prévoir des chasubles ou maillots de même couleur. Le port de protège tibias est obligatoire.

Article N°6 : Composition des poules

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipes engagées. D'autres équipes pourront être composées le jour du tournoi.

Article N°7 : Commission d'organisation

Est mise en place pendant la durée du challenge une commission d'organisation ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Elle est constituée de la façon suivante :

- le Président ou le Vice Président sport de l'A.S.C.E.E. organisatrice et le responsable football organisateur.
- le Délégué Régional ou son représentant
- un représentant des Présidents présents des A.S.C.E.E. présentes.

II - DEROULEMENT

Article N°8 : Déroulement des rencontres

Les points seront décomptés comme suit :

- victoire 3 points
- match nul : 2 points
- défaite : 1 point

Le classement des équipes s'effectuera dans l'ordre décroissant du total des points. En cas d'égalité de points entre 2 équipes, celles ci seront départagées au goal-average, en cas de nouvelle égalité, au goal-average particulier et enfin par une série de 5 coups de pied au but.

Le nombre d'équipes déterminera la durée des matchs.

Article N°9 : Référence à une règlementation générale

Les rencontres se dérouleront suivant le règlement en vigueur de la F.F.F. règlement complète le règlement général de la F.N.A.S.C.E.

Article N°10 : Arbitrage

Des volontaires seront demandés parmi les équipes présentes et qui ne jouent pas.

Article N°11 : Réclamations

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation, elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sot sans appel.

Article N°12 : Règles et litiges

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation.

III - CLASSEMENT

Les équipes seront classées suivant leur résultat en match de poule.

IV - RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées :
- à l'équipe vainqueur (coupe+ lots)
- aux autres équipes (lots)

V - ASSURANCES

Article N°13 : Couverture des risques

L'A.S.C.E.E. organisatrice est titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux A.S.C.E.E., avec le contrat passé au niveau national par la F.N.A.S.C.E.

Tous les participants au challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuel accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des A.S.C.E.E. avec le contrat fédéral.

L'A.S.C.E.E. organisatrice et la F.N.A..S.C.E. déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objet personnel dus notamment à la négligence des participants.

tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'A.S.C.E.E. organisatrice devra faire l'objet de la part de la victime ou à défaut de son A.S.C.E.E. et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite A.S.C.E.E.

Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son A.S.C.E.E. et apposée du cachet de l'A.S.C.E.E.

L'envoi sera fait à l'assurance accompagnée des documents originaux (certificat médical, licence) les copies étant conservées à l'A.S.C.E.E.

VI - DIVERS

Article N°14 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge déclare accepter les dispositions du règlement sans restriction ainsi que les décisions de la commission d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article N°15 : Cas de force majeur

En cas de force majeure, L'A.S.C.E.E. organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement avec la commission d'organisation ou d'annuler le challenge.

Article N°16 : horaires

9h30 : Accueil, café croissant
10h00 :Vérification des inscriptions
11h30 : repas

13h30 : début des rencontres
19h00 : Palmarès

ASCEE 19
couleur passion

CHALLENGE REGIONAL DE FOOTBALL A 7

SAMEDI 18 JUIN 2011

à CORREZE (19) (Stade de football)

A.S.C.E.E. N°

	NOM	PRENOM		NOM	PRENOM
Joueur 1			Joueur 11		
Joueur 2			Joueur 12		
Joueur 3			Joueur 13		
Joueur 4			Joueur 14		
Joueur 5			Joueur 15		
Joueur 6			Joueur 16		
Joueur 7			Joueur 17		
Joueur 8			Joueur 18		
Joueur 9			Joueur 19		
Joueur 10			Joueur 20		

Vu et vérifié par le Président de l'A.S.C.E.E d'origine

A Le,

Cachet de l'A.S.C.E.E Nom et signature

Date limite d'inscription : le Mercredi 30 avril 2011

David DE SOUSA
Les Gouttes
19800 GIMEL LES CASCADES